

# Conseil Communautaire du 12 octobre 2023 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

# REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-031-243100773-20231012-2023\_108-DE

#### Délibération 2023-108

Finances: Convention de mutualisation – Reversion entre la Commune de Villemur et la Communauté de Communes Val'Aigo (annule et remplace la délibération 2022-053 du 7 avril 2022)

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 octobre 2023.

#### **Participants**

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aäli a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

#### Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

## Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20231012-2023\_108-DE

Délibération 2023-108

### Exposé

Il est exposé à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de préciser les termes de la délibération 2022-053 afin de fournir des éléments chiffrés plus détaillés.

Il est rappelé que dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agissait de procéder à la régularisation de l'année 2021.

La Communauté de Communes Val'Aïgo devra donc :

• Verser à la Commune de Villemur la somme de 268 197 euros au titre de l'année 2021 et la commune de Villemur devra verser 292 845 euros à la Communauté de Communes. Au final, pour 2021, c'est la commune qui doit 24 648 euros à la Communauté de Communes.

#### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- → **D'approuver** le montant de la régularisation pour 2021 versée par la Communauté de Communes Val'Aïgo à la Commune de Villemur dans le cadre de la mutualisation des services ;
- → **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- → De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

#### Résultats du vote

Votants - 30 | Pour - 30 | Contre - 00 | Abstention - 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance, Mme. Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 2 6 OCT. 2023

VAL' AÏGO

Pour extrait conforme, Le Président, 1. Jean-Marc DUMOULIN